

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 8 octobre 2025, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 30 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Vincent MAZIN, Maire**.

Etaient présents : MM. Sylvain DELEVILLE, Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Guillaume FLANDIN, Matthieu-Pierre GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Hélène LAGRANGE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, Vincent MAZIN, Mme Virginie MORIER, M. François PIGNOL, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Leslie ROMEO, Adeline ROUX, M. Laurent SAUNON, Mmes Agnès VACHER, Martine VAQUIER.

Procurations : M. Jean DELAUGERRE a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX, Mme Florence JOUVE a donné pouvoir à M. Jean-Marc LAVIGNE, M. Julien MONTAGNÉ a donné pouvoir à Mme Adeline ROUX, Mme Juline RODRIGUES a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO.

Absents excusés : Mme Laëtitia BOBEL, MM. René LEMERLE, Jean-Claude PROST, Mme Michèle TARDIEU

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

2025-44 : PERSONNEL : CREATION DE POSTES

Vu l'arrêté n° 2022-286 du 1^{er} décembre 2022 portant établissement des Lignes directrices de gestion, Afin d'assurer le bon fonctionnement des services de la collectivité et pour accompagner l'évolution de carrière des agents de la collectivité, M. le Maire propose à l'assemblée la création de trois postes :

- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (28.93/35^{ème})
- un poste d'animateur principal 1^{ère} classe à temps complet

Les postes actuellement occupés, devenu vacants, seront supprimés après avis du Comité technique du Centre de gestion de la FPT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la création des postes telle que détaillée ci-dessus,
- **DIT** que l'avis du Comité technique du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale sera sollicité avant suppression des postes actuellement occupés,
- **PREVOIT** les crédits au budget 2025 et suivants.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 8 octobre 2025,

Certifiée transmise en Préfecture, le 9 octobre 2025

Le Maire,

Vincent MAZIN



La secrétaire de séance,

Danielle RANCY

